



A quoi ai-je droit lors d'un grand déplacement?

Par **CJ38**, le **25/05/2014** à **21:42**

Bonjour,
ma question est simple. Je suis travailleur dans le bâtiment dans une entreprise de plus de 10 salariés. Mon patron m'envoie travailler à plus de 110km de chez moi, avec ma voiture de fonction (88 km du siège de l'entreprise). Je fais les allers-retours depuis 2 semaines, soit environ 2h30 de transport chaque jour, avec la fatigue et les risques que cela engendre. Je voulais savoir quel est le droit du salarié lors de grand déplacement. Ai-je le droit à un hôtel, à une compensation, à des repas?
Je vous remercie par avance!
CJ38

Par **P.M.**, le **25/05/2014** à **22:25**

Bonjour,
La Convention Collective applicable devrait prévoir les modalités des indemnités de déplacement mais il faudrait savoir si vous êtes obligé de passer par l'entreprise pour aller sur les chantiers et en revenir...